Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261112-C2026_263-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
30 OCTOBRE 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 35
Votants : 40
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 novembre 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf novembre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN-LEMOINE, M. Jonathan SEKLI, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yannick NICOLAS, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , Mme Marie HAMEL-FAURE , M. Kévin MENANT, Mme Maryse GÉRARD, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN

Absent(s) ayant donné pouvoir :
Mme Sophie JUBIN a donné pouvoir à M. Michel GRIGNON
M. Pascal QUIMBRE a donné pouvoir à M. Pascal HERVIEUX
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER a donné pouvoir à Mme Delphine JEANNIN
Mme Colette GORRÉ a donné pouvoir à M. Thierry AUTRAN

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_263 - FINANCES - Construction du pôle social – Recours à l'emprunt et autorisation de signature du contrat de prêt obtenu près de la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan par le CIAS de Questembert Communauté

Rapporteur : M. Stéphane COMBEAU, Vice-Président

Vu le Code général des collectivités territoriales ; notamment son article L2121-34 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R 123-20 du Code de l'Action Sociale ;

Vu la délibération 2021 07 n°03 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale et à l'exercice de la compétence d'action sociale par le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) ;

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261112-C2026_263-DE

Vu la délibération n° 2024 01 B n° 04 du 25 janvier 2024 relative au plan de financement prévisionnel du projet de construction du pôle social ;

Vu la délibération du Bureau communautaire n° 2024 10 B n° 08 du 3 octobre 2024 actualisant le plan de financement du projet de construction du pôle social ;

Vu l'article 1er du règlement intérieur du CIAS de Questembert Communauté validé par délibération du 29 septembre 2026;

Considérant que Questembert Communauté porte le projet de construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS), sur la commune de Questembert ;

Considérant que le plan de financement actualisé de l'opération prévoit le recours à un emprunt d'un montant maximal de 2 000 000 € souscrit par Questembert Communauté ; dont 200 000 € concernant un prêt de la CAF du Morbihan, à un taux d'intérêt à 0 % ;

Considérant la nécessité de formaliser l'autorisation préalable de Questembert Communauté sollicitée dans le cadre de la souscription de ce prêt par le CIAS ;

Sur avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 29 octobre 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- D'autoriser le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) à contracter auprès de la Caisse d'allocations familiales du Morbihan un prêt d'un montant de 200 000 €, destiné au financement de la construction du pôle social, sous réserve du respect des conditions applicables à ce financement.

Le prêt présentera les caractéristiques suivantes, sous réserve de leur confirmation par l'offre définitive de la CAF du Morbihan :

- *Emprunteur : Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) ;*
- *Organisme prêteur : Caisse d'allocations familiales du Morbihan ;*
- *Montant : 200 000 € ;*
- *Objet : financement de la construction du pôle social ;*
- *Taux d'intérêt : 0 % ;*
- *Durée et modalités de remboursement : conformément à l'offre de prêt.*

- De charger le Président de Questembert Communauté ou son représentant, à notifier la présente autorisation au CIAS et à la CAF du Morbihan et d'accomplir les formalités relevant de Questembert Communauté.

La présente autorisation ne vaut ni souscription du prêt par Questembert Communauté, ni engagement de sa part à garantir ou à rembourser la dette du CIAS.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261112-C2026_263-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 12 novembre 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

